



PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE  
POUR L'IRRIGATION AU SAHEL



**RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE  
POUR L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT  
DU PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE POUR  
L'IRRIGATION AU SAHEL  
PARIS/CILSS  
TERMES DE REFERENCES**

Août 2023

## SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> .....	<b>3</b>
1.1. CONTEXTE.....	3
1.2. JUSTIFICATION.....	5
<b>II. OBJECTIFS, CRITERES ET RESULTATS DE L'EVALUATION</b> .....	<b>6</b>
2.1. OBJECTIFS.....	6
2.2. CRITERES CLES DE L'EVALUATION.....	6
2.3. RESULTATS ATTENDUS DE L'EVALUATION.....	7
<b>III. RESPONSABILITES PRINCIPALES ET DESCRIPTION DU TRAVAIL PROPOSE</b> .....	<b>7</b>
<b>IV. DURÉE -CALENDRIER DE LA PRESTATION ET LIVRABLES ATTENDUS</b> .....	<b>8</b>
4.1. DOCUMENTS.....	8
4.2. DONNEES.....	8
4.3. PRESENTATIONS, ORGANISATION D'ATELIERS.....	8
<b>V. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES</b> .....	<b>9</b>
5.1. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU BUREAU D'ETUDE.....	9
5.2. CRITERES DE SELECTION DU BUREAU D'ETUDE :.....	10
<b>VI. TYPE DE MARCHE ET QUATIFICATION DE LA PRESTATION</b> .....	<b>10</b>
6.1. TYPE DE MARCHE.....	10
6.2. QUANTIFICATION DE LA PRESTATION.....	11
<b>VII. COUTS ET DEVICES</b> .....	<b>11</b>
7.1. REMARQUES GENERALES.....	11
7.2. DEVICES.....	11
7.3. FRAIS A LA CHARGE DU COMMANDITAIRE.....	11
7.4. ELEMENTS REMBOURSABLES.....	11
<b>VIII. CONDITIONS DE REALISATION</b> .....	<b>11</b>
8.1. LANGUES DE TRAVAIL.....	11
8.2. CARACTERISTIQUES DES LIEUX DE REALISATION DE LA MISSION.....	11
8.3. EXIGENCES METHODOLOGIQUES.....	11
8.4. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES.....	12
<b>IX. DOCUMENTS A CONSULTER</b> .....	<b>13</b>
6.1. CADRE STRATEGIQUE POUR L'EAU AGRICOLE AU SAHEL.....	13
6.2. PAD.....	13
6.3. PLANS DE TRAVAIL.....	13
6.4. PAPIER DE RESTRUCTURATION.....	13
6.5. MANUEL D'EXECUTION.....	13
6.6. RAPPORTS DE PROGRES.....	13
6.7. RAPPORTS D'ACTIVITES PARTENAIRES STRATEGIQUES CILSS.....	13
6.8. CANEVAS DU RAPPORT.....	14

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

---

### 1.1. CONTEXTE

**Problématique.** Les solutions d'irrigation ont le potentiel d'apporter des avantages positifs non seulement localement, mais aussi à grande échelle. Cependant, ces avantages dépendent de la qualité de la mise en œuvre. Une mise en œuvre de qualité est composée de quatre éléments : le système technique (infrastructure et équipement), le financement, la structure organisationnelle et l'acquisition constante des compétences. Dans la région du Sahel, des solutions ont parfois été mises en place dans un environnement défavorable. D'autres fois, la mise en œuvre a été marquée par quelques insuffisances. Dans certains cas, les solutions n'étaient pas toujours bien adaptées au contexte local. Tous ces facteurs suggèrent qu'une approche axée sur les problèmes qui ne se concentre pas seulement sur la technologie, mais sur l'environnement propice, les arrangements institutionnels et l'apprentissage des acteurs et du projet même, aiderait la région à tirer parti des solutions qui pourraient être mises à l'échelle.

**Déclaration de Dakar :** C'est face à cette problématique que les six États du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), réunis à Dakar le 31 Octobre 2013 lors de la Conférence de Haut Niveau sur l'irrigation au Sahel, ont convenu, dans une déclaration commune appelée la « **Déclaration de Dakar** », de combiner leurs efforts pour accroître le rythme et la qualité des investissements dans l'agriculture irriguée sur la base d'une approche participative et systémique de résolution des problèmes et de développement de solutions adaptées.

**Initiative pour l'Irrigation au Sahel-2iS.** À la suite de cette conférence, les six pays ont mis en place avec leurs partenaires techniques et financiers et les acteurs de l'agriculture irriguée, une Task Force pilotée par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), chargée d'instruire le programme régional « l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel-2iS ». 2iS est une approche plus globale de développement de l'irrigation au Sahel et visant à appuyer les six États dans la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés à Dakar.

**Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel PARIIS.** Le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS, ou SIIP en anglais) bénéficie d'un financement de l'IDA (International Development Association) à hauteur de 170 millions de dollars EU et de la coopération espagnole de 30 millions d'euros. Il vise à atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la Déclaration de Dakar en mettant en place les conditions pour la performance et la durabilité des investissements réalisés dans le secteur de l'agriculture irriguée, prenant en compte les différentes formes de maîtrise de l'eau pour l'agriculture.

### 1.1. Objectifs du projet et indicateurs

**Objectif de haut niveau.** Le PARIIS contribue à la réalisation des objectifs primordiaux de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel- 2iS, qui sont « une agriculture irriguée en expansion, productive, durable, rentable, créatrice d'emplois et assurant la sécurité alimentaire au Sahel ».

**L'objectif du développement du projet (ODP)** consiste à améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées. Le projet visera à institutionnaliser les solutions d'irrigation élaborées par les six pays en vue d'assurer la capitalisation des connaissances acquises et garantir la durabilité de l'approche au-delà de la durée de vie du projet.

Les indicateurs suivants de l'ODP seront utilisés pour mesurer l'avancement vers la réalisation de l'ODP

- Bénéficiaires directs du projet dont % de femmes : 128 700 producteurs/productrices, dont 35% de femmes ;
- Superficies aménagées/réhabilitées par le projet : cible 25 107 ha ;
- Acteurs formés par le projet : cible : 56 769 personnes.

### **1.2. Approche du projet : Approche régionale axée sur les solutions d'irrigation**

Le projet est construit autour du concept de solution qui allie :

- Des modèles institutionnels et des modalités organisationnelles pour le développement et la gestion du système d'irrigation ;
- Des mécanismes de financement du développement et de la gestion des systèmes irrigués reposant sur une combinaison adéquate d'investissements publics, de contributions en nature des bénéficiaires, de subventions judicieuses (smart subsidies), de crédit et de garanties ;
- La sélection et la conception rigoureuses de technologies adaptées et des infrastructures connexes, adossées à des mécanismes appropriés de contrôle de la qualité ;
- Des parties prenantes qualifiées et autonomes, capables de mettre en œuvre les différentes composantes de la solution de manière coordonnée.

Les pays du Sahel ont en commun beaucoup de caractéristiques économiques, agroécologiques et sociales et présentent un vaste potentiel d'économies d'échelle et de transfert de connaissances pour le développement de solutions d'irrigation. Pour cela, le CILSS met en place, dans le cadre du projet, un mécanisme de coordination, d'échanges, de plaidoyer et de formation permettant d'activer, de soutenir les économies d'échelle et les transferts de connaissances et enfin de surmonter les difficultés de mise en œuvre. En adoptant une approche régionale, le projet devra permettre aux six pays de tirer pleinement profit d'une stratégie de développement des connaissances et d'extension partagée. Cette approche régionale est jugée essentielle par les parties prenantes pour accroître l'impact, et l'efficacité du projet, la qualité des interventions et de leurs efficience et durabilité.

**Aussi**, la gestion des connaissances constitue une des valeurs ajoutées essentielles de la dimension régionale du projet PARIIS. Dans le projet PARIIS la gestion des connaissances accompagne la planification (composante A) et la mise en œuvre des sous-projets d'irrigation (composante B) en vue d'une amélioration continue des solutions d'irrigation, de leur capitalisation et partage et enfin de leur institutionnalisation.

### **1.3. Logique d'intervention du PARIIS et composantes**

Le projet est structuré en trois composantes. Chaque composante comporte à la fois des activités nationales et des appuis régionaux à ces activités.

- ✚ **La composante A** vise à renforcer la capacité des pays à mettre à l'échelle les solutions d'irrigation. En particulier il s'agit de renforcer, en tant que de besoin, les capacités institutionnelles de planification et de gestion des investissements au niveau local dans les zones d'intervention du projet PARIIS (ZIP).
- ✚ **La composante B** vise à élaborer et mettre en œuvre des solutions d'irrigation pour chacun des cinq types de systèmes d'irrigation à une échelle significative dans les Zones d'Intervention du projet (ZIP) afin de démontrer leur potentiel d'expansion. Elle permettra également de constituer un portefeuille d'investissements pour les pays et appuiera la recherche des financements correspondants.
- ✚ **La composante C** vise deux objectifs essentiels :
  - Collecter, produire et diffuser les connaissances et informations utiles au sous-secteur de l'irrigation et permettre aux intervenants de l'irrigation de se les approprier et de communiquer entre eux autour des solutions.
  - Garantir une coordination efficace entre les activités du projet et mettre en place une stratégie de communication axée sur la mise en œuvre des solutions et la mobilisation des ressources pour le secteur de l'irrigation. Il s'agit également d'assurer un suivi-évaluation efficace, basé sur les mêmes outils et les mêmes types de données et d'indicateurs, à même de renseigner le progrès individuel et global vers l'objectif de développement du projet.

## 1.2. JUSTIFICATION

Entré en vigueur en avril 2018, la mise en œuvre effective du PARIIS est intervenue à partir de Novembre 2018. Conformément au PAD et aux accords de financement, une revue à mi-parcours est intervenue en 2020, pour apprécier les progrès de sa réalisation vers les résultats et l'objectif de développement du projet. Cette revue à mi-parcours a apprécié les progrès déjà accomplis par le projet, relevé les contraintes et obstacles et des actions et ajustements ont été convenus en vue de renforcer les acquis et les résultats atteints. Les conclusions de cette revue sont reprises dans le document de restructuration du projet avec une replanification des cibles selon les pays et sur la durée du projet. . La présente phase du projet est planifiée pour être achevée en mars 2024, et à cet effet, il est attendu un rapport d'achèvement du projet issu d'une évaluation finale. Ce rapport, devant permettre d'analyser la mise en œuvre du PARIIS et de capitaliser les acquis et effets immédiats en lien avec l'objectif de développement du projet et les résultats intermédiaires

Aussi apparait-il opportun d'apprécier les effets induits et impacts du projet à travers les indicateurs d'impact identifiés décrits dans le manuel de suivi-évaluation.

Les présents Termes de référence sont élaborés dans ce cadre pour le recrutement d'un bureau d'étude pour l'évaluation et l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet d'appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel PARIIS/CILSS.

## II. OBJECTIFS, CRITERES ET RESULTATS DE L'EVALUATION

---

### 2.1. OBJECTIFS

L'objectif général de l'étude est d'évaluer la mise en œuvre du PARIIS/CILSS et de capitaliser les acquis et effets immédiats en lien avec (i) l'objectif de développement du projet : *Améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et Accroître les superficies irriguées* ; (ii) la composante A : *Modernisation du cadre institutionnel* ; (iii) la composante B : *Financement des solutions d'investissement dans l'irrigation* ; et (iv) la Composante C : *Gestion des connaissances et Coordination*. En outre, il s'agit de faire un bilan de la mise en œuvre, tout en se projetant vers l'avenir en tenant compte du contexte actuel , du mandat du PARIIS et de la dynamique enclenchée dans le cadre de l'initiative pour l'Irrigation au Sahel et la déclaration de Dakar.

Plus concrètement, il s'agit de :

- i. Faire une analyse complète et systématique de la contribution du CILSS à l'atteinte des résultat, effets et impacts observables du projet ;
- i. Faire une évaluation des performances de la Banque en termes d'accompagnement à l'entrée et de supervision de la mise en œuvre ;
- ii. Faire une évaluation du dispositif régional mis en place , des outils, procédures et mécanisme mis en place pour la mise en œuvre du projet ;
- ii. Capturer les principales leçons apprises à intégrer dans les futurs projets d'accès à l'irrigation dans la région du sahel.

### 2.2. CRITERES CLES DE L'EVALUATION

À la fin de la mise en œuvre du projet, chaque gouvernement, le CILSS et la Banque mondiale procéderont à des examens distincts pour évaluer le succès du projet et en tirer les leçons. L'objectif est de tirer des enseignements pour la planification d'autres projets similaires de l'initiative pour l'irrigation au Sahel.

Les critères d'évaluation et les questions clés qui seront visées par cette évaluation sont :

- la pertinence : les actions prévues dans le PARIIS CILSS ont- elles été susceptibles d'améliorer les capacités des parties prenantes au niveau régional et nationale et accroître les superficies irriguées ? Correspondent-elles aux priorités des parties prenantes
- l'efficacité : le dispositif régional mis en place , les outils, procédures et mécanisme mis en place pour la mise en œuvre du projet ont-ils véritablement permis d'atteindre l'Objectif de Développement du projet ? Qu'aurait-il été possible de faire pour renforcer les capacités des bénéficiaires ciblés par le PARIIS et de favoriser un environnement institutionnel propice selon l'objectif de développement du projet « améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation -et accroître les superficies irriguées?

l'efficience : les prévisions physiques (réalisations) et financières (budgets annuels et allocations par ligne budgétaire) ont-elles été réalisées ? Le ratio coût/bénéfice des différentes réalisations a-t-il été en ligne avec des interventions similaires ?

Tout au long de l'appréciation des critères, les questions transversales comme la prise en compte de la dimension genre, les questions de sauvegardes environnementales et sociales etc. devront être abordées.

L'évaluation prendra en compte l'évolution du contexte régional et international, ainsi que les priorités définies dans le document du projet (Project-Appraisal Document - PAD).

### 2.3. RESULTATS ATTENDUS DE L'EVALUATION

L'étude doit aboutir à l'élaboration d'un rapport d'achèvement. Ce rapport doit être complet, concret, cohérent et concis, ne dépassant pas 40 pages, hors annexes. Il est attendu de ce rapport les éléments suivants :

- i. La pertinence : des actions prévues dans le PARIIS CILSS ont- elles été susceptibles d'améliorer les capacités des parties prenantes au niveau régional et nationale et accroître les superficies irriguées est analysée ;
- ii. La contribution du CILSS à l'atteinte des résultats en lien avec le cadre de résultats, les effets et les tendances de changements par rapport aux impacts attendus analysés ;
- iii. Les défis et recommandations pour préserver les acquis du projet ; de même que les barrières qui empêchent l'institutionnalisation des solutions d'irrigation identifiés ;
- iv. La performance du dispositif régional des outils, procédures et mécanisme mis en place pour la mise en œuvre du projet est évalué ;
- v. Les performances de la Banque mondiale en termes d'accompagnement et de supervision de la mise en œuvre évalués ;
- vi. Des orientations et de stratégies formulées pour les futurs projets d'accès à l'irrigation dans la région.

### III. RESPONSABILITES PRINCIPALES ET DESCRIPTION DU TRAVAIL PROPOSE

---

Pour atteindre les objectifs et les résultats assignés, le Bureau d'étude aura pour tâches de :

- Echanger avec l'unité régionale de coordination du projet (UCRP) sur les TDR et la méthodologie de l'étude ;
- Soumettre au CILSS pour appréciation et validation, un rapport de démarrage comprenant la compréhension du mandat, la méthodologie à suivre et le chronogramme de l'intervention (y compris les outils de collecte des données);
- Rechercher auprès des parties prenantes (UCRP/CILSS, UGP, BM, etc.), toutes informations pertinentes à même de lui fournir les éléments nécessaires aux analyses ;
- Produire la version provisoire du rapport d'achèvement conformément au canevas ;
- Présenter le rapport d'achèvement à l'atelier de validation ;
- Produire la version finale du rapport d'achèvement du projet, intégrant entre autres les recommandations et observations de l'atelier.

Il reste entendu que le Bureau d'étude reste lié au CILSS jusqu'à l'approbation du rapport final par les instances appropriées.

#### **IV. DURÉE -CALENDRIER DE LA PRESTATION ET LIVRABLES ATTENDUS**

---

Le Bureau d'étude disposera de 120 heures/jours (HJ) de travail pour sa prestation, répartis sur une durée de trois (03) mois .

Le calendrier d'intervention du consultant sera défini en accord avec le CILSS en début de contrat et modulable en fonction de la disponibilité des acteurs (URCP, UGP, BM) et adapté en cas de prorogation de la date de clôture du projet. ..

##### **4.1. DOCUMENTS**

En résumé, il est attendu les livrables suivants aux termes de l'intervention :

- **Livable 1** : Rapport de démarrage de la mission comprenant une note de cadrage et un Plan de travail détaillés qui sera soumis dans un délai maximum de 10 jours ouvrables après le commencement de la mission de consultation et qui devra décrire de façon détaillée l'approche méthodologique qui sera adoptée tout au long de l'évaluation ainsi qu'un chronogramme détaillé de la mission (mission terrain, remise des différents rapports, etc.) ;
- **Livable 2** : Un rapport provisoire d'achèvement incluant un résumé du rapport ;
- **Livable 3** : Le rapport d'achèvement/évaluation final du projet finalisé incluant un résumé ainsi que tous les documents annexes, et tenant compte des commentaires et suggestions apportés par l'UCRP/CILSS et les différentes parties prenantes.

Les différents rapports et présentations devront être rédigés en français. Il est à noter cependant que le résumé du rapport final sera en versions française et anglaise.

##### **4.2. DONNEES**

Le CILSS et les pays (à travers le CILSS) donneront accès à l'ensemble des documents et données nécessaires à la conduite de la mission.

##### **4.3. PRESENTATIONS, ORGANISATION D'ATELIERS**

Le bureau d'étude participera, en présentiel ou à distance, aux évènements suivants :

- Réunion de cadrage avec le CILSS ;
- Réunions avec les parties prenantes ;
- Atelier de restitution et de validation du rapport ;
- Toute autre rencontre initiée dans le cadre de la présente prestation.

Ces évènements seront organisés par le CILSS, aux dates convenues entre le CILSS et le bureau retenu.

## V. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

---

### 5.1. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU BUREAU D'ETUDE

#### 5.1.1 Expérience du bureau d'étude dans des consultations similaires

Le bureau d'étude devra justifier d'une solide expérience, au moins trois, dans l'élaboration des rapports d'achèvement / évaluation des projets financés par des bailleurs de fond dans le domaine de la réalisation des infrastructures.

#### 5.1.2 personnel clé du bureau d'étude

L'équipe du bureau d'étude devra associer des experts seniors issus des pays du Sahel ou d'Afrique de l'Ouest, dans un souci de transfert de compétences et de prise en compte des sensibilités culturelles et locales dans les approches proposées.

L'équipe du bureau d'étude inclura, les profils clés suivants d'experts de très haute expérience et qualifications. Les temps d'intervention de chaque expert, devront être dûment justifiés dans la méthodologie et le plan de travail qui l'accompagne. Tous les experts clés devront faire montre d'une excellente qualité de communication et de facilitation des échanges.

**Consultant 1** : Chef de mission : Un spécialiste en irrigation diplômé en génie rural, hydraulique agricole, agronomie ou agroéconomie avec un minimum de quinze années d'expérience, dont des références substantielles au Sahel, en matière de réalisations des études d'évaluations de fin des projets. . Le consultant doit avoir une bonne connaissance du secteur, des enjeux nationaux et régionaux de l'agriculture irriguée au Sahel. Il aura de préférence déjà participé à la formulation/mise en œuvre/évaluation de projets et programmes de développement de l'irrigation. Il doit en outre avoir une compréhension claire de la nécessité de changement de paradigme dans les programmes d'irrigation, notamment la prise en compte de tous les aspects qualitatifs de la performance des systèmes d'irrigation. Le chef de mission devra avoir une capacité démontrée de gestion d'équipe, de communication et de travail avec des clients multiples dans le cadre de projets de nature similaire.

**Consultant 2** : : Spécialiste en suivi-évaluation, ayant au moins un diplôme universitaire de niveau Master / maîtrise minimum en sciences agronomiques, développement rural, ou tout autre domaine similaire. Il doit avoir un minimum de quinze années d'expérience, dont des références substantielles en matière de conduite d'évaluation final de projets en lien avec l'irrigation au Sahel.

**Consultant 3** : Expert en analyse des systèmes de production: profil agroéconomiste, avec un minimum de dix années d'expérience, dont des références substantielles au Sahel, en matière

d'analyse des systèmes de production incluant l'intégration des surfaces irriguées dans la dynamique de développement du système agraire et des filières, la valorisation des produits et sous-produits de l'agriculture irriguée, la diffusion des meilleures pratiques agricoles intelligentes et innovations permettant d'améliorer la performance économique des exploitations, et la promotion de services sociaux et environnementaux complémentaires à l'agriculture irriguée.

**Consultant 4** : Expert en ingénierie de formation et organisations des communautés de base : profil sociologue, géographe, agronome, agroéconomie ou socio économie, avec un minimum de dix années d'expérience, dont des références au Sahel, en matière d'organisation des communautés de base et de renforcement de leurs capacités pour l'adoption et la mise en pratique d'approches innovantes dans la mise en œuvre de systèmes d'irrigations. Il devra démontrer de fortes connaissances et expériences en matière de gestion de connaissance.

**Consultant 5** : Experts environnementaliste et social : profils : un expert en sauvegardes environnementales et un expert en sauvegardes sociales, avec un minimum de dix années d'expérience, dont des références substantielles au Sahel, en matière prise en compte des aspects environnementaux et sociaux y compris le genre et les groupes vulnérables dans la mise en œuvre de projets et programmes de développement.

## **5.2. CRITERES DE SELECTION DU BUREAU D'ETUDE :**

Les candidatures seront évaluées en fonction des critères suivants :

5.2.1 Phase de présélection : le rapport de présélection devra être approuvé par la Banque

- Pertinence de l'expérience et des compétences du bureau d'étude par rapport à l'étude proposée ;
- Capacité du personnel clé à conduire la mission
- Méthodologie proposée pour mener à bien l'étude ;

5.2.2 Phase de sélection finale :

- Budget proposé et adéquation des coûts avec les activités prévues ;
- Délai de réalisation de l'étude.

## **VI. TYPE DE MARCHE ET QUATIFICATION DE LA PRESTATION**

---

### **6.1. TYPE DE MARCHE**

La Prestation du bureau d'étude sera rémunérée au forfait. Le contrat prévoit 120 HJ de travail.

## **6.2. QUANTIFICATION DE LA PRESTATION**

Le volume de travail du bureau d'étude est estimé à 120 HJ répartis sur un calendrier détaillé à définir en accord avec l'UCRP en début de contrat.

## **VII. COUTS ET DEVICES**

---

### **7.1. REMARQUES GENERALES**

Toutes les dépenses nécessaires (personnel, équipements, véhicules, matériels, fournitures, consommables, services extérieurs, moyens de communication, etc.) à la réalisation de la mission sont à la charge exclusive du bureau d'étude sauf mention contraire.

### **7.2. DEVICES**

La Prestation est facturée et réglée en Dollars, en Euros ou Francs CFA, selon la préférence exprimée par le bureau d'étude.

### **7.3. FRAIS A LA CHARGE DU COMMANDITAIRE**

Les frais de logistique d'organisation des réunions, ateliers, formations et échanges que le bureau d'étude sera amené à piloter ou animer et la participation des ressortissants des pays et des organisations régionales seront prises en charge sur les budgets des pays et du CILSS.

### **7.4. ELEMENTS REMBOURSABLES**

Le contrat prévoira des coûts variables pour prendre en charge les déplacements des experts du bureau d'étude dans les pays. Ces coûts seront constitués uniquement des billets d'avions et des frais de séjour et **seront pris en charge par le bureau d'étude conformément à ses procédures.**

## **VIII. CONDITIONS DE REALISATION**

---

### **8.1. LANGUES DE TRAVAIL**

Langue(s) de la prestation (pour les propositions, les échanges avec le commanditaire et les livrables) : française

### **8.2. CARACTERISTIQUES DES LIEUX DE REALISATION DE LA MISSION**

Le bureau d'étude mènera sa prestation en présentiel et/ou à distance selon l'activité menée et la disponibilité des différents acteurs.

### **8.3. EXIGENCES METHODOLOGIQUES**

Le bureau d'étude sélectionné proposera dans son offre technique un programme détaillé avec les outils méthodologiques qu'il compte utiliser à l'appui de son travail. Il inclura une description de ces outils et des références relatives à leur utilisation. Il déclinera les modalités d'intervention de l'équipe de consultants. La méthodologie et le calendrier d'intervention devront être approuvés par le CILSS.

Le bureau d'étude fournira à l'appui de sa proposition technique des commentaires détaillés sur les Termes de Référence portant sur le recueil des informations, la coordination avec les acteurs concernés et le planning général de la prestation.

L'évaluation d'impacts porte sur les six pays bénéficiaires du PARIIS, cités plus haut. Elle nécessite que le bureau d'étude visite chacun des six pays. La proposition technique du bureau d'étude détaillera comment il entend conduire cette évaluation d'impacts et précisera le niveau d'effort proposé dans chaque pays et les modalités de travail (consultation d'acteurs, ateliers nationaux, questionnaires, etc.).

Le bureau d'étude prévoira des échanges par les moyens habituels existants et les plus adaptés (Skype, mail, téléphone, Webex , VC, ...)

Le bureau d'étude devra prendre connaissances des différents documents de base du projet et des différents documents pays et échanger avec le CILSS pour leur compréhension globale et éventuellement avec les pays pour des précisions.

#### **8.4. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES**

Le contrat sera administré par le CILSS. Le bureau d'étude sera sous la supervision directe du coordonnateur régional du PARIIS au CILSS. Le bureau d'étude tiendra le Coordonnateur régional informé de son travail et des conclusions.

Le bureau d'étude échangera régulièrement et en tant que de besoin avec la Banque Mondiale. Le Coordonnateur régional facilitera ses échanges et sera copié sur tous les échanges pertinents.

Le CILSS assurera la mise en relation du bureau d'étude avec les pays dans les cas nécessaires

A l'échelle nationale, le bureau d'étude planifiera ses interventions et travaillera en étroite collaboration avec les Unités de Gestion du Projet (UGP) et les entités qui agissent pour leur compte ou bénéficiaires.

## **IX. DOCUMENTS A CONSULTER**

---

- 6.1. CADRE STRATEGIQUE POUR L'EAU AGRICOLE AU SAHEL**
- 6.2. PAD**
- 6.3. PLANS DE TRAVAIL**
- 6.4. PAPIER DE RESTRUCTURATION**
- 6.5. MANUEL D'EXECUTION**
- 6.6. RAPPORTS DE PROGRES**
- 6.7. RAPPORTS D'ACTIVITES PARTENAIRES STRATEGIQUES CILSS**

## **6.8. CANEVAS DU RAPPORT**

Rapport d'achèvement

### **I Le Rapport d'Évaluation Finale**

#### **Table des Matières du Rapport**

- I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT (ODP) DU PROJET**
  - I. Contexte à l'évaluation du projet
  - II. Théorie du Changement (TOC)
  - III. Présentation du Projet (Objectif de Développement du Projet – ODP et Composantes)
  - IV. Changements significatifs durant la mise en œuvre du projet
  
- II. APPROCHE ET METHODES D'EVALUATION**
  - I. Approche d'évaluation
  - II. Méthodes d'évaluation
  - III. Difficultés rencontrées lors de l'évaluation
  
- III. RESULTATS DU PROJET**
  - I. Pertinence de l'ODP
  - II. Efficacité dans l'atteinte des cibles de l'ODP et des résultats intermédiaires
  - III. Autres résultats (genre, renforcement institutionnel, promotion du secteur privé, réduction de la pauvreté, impact économique)
  - IV. Tendances de changements par rapport aux impacts attendus
  - V. Efficience dans la mise en œuvre du projet
  
- IV. FACTEURS CLEFS QUI ONT INFLUENCE LA MISE EN ŒUVRE ET LES RESULTATS DU PROJET**
  - I. Facteurs durant la préparation
  - II. Facteurs internes et externes durant la mise en œuvre
  
- V. PERFORMANCE, RESPECT DES PROCEDURES ET RISQUES**
  - I. Performances du dispositif régional des outils, procédures et mécanisme mis en place pour la mise en œuvre du projet;
  - II. Performances de la Banque mondiale en termes d'accompagnement à l'entrée et de supervision de la mise en œuvre
  - III. Respect des procédures fiduciaires (gestion administrative et financière, décaissements) et de sauvegarde environnementale et sociale

- IV. Risques pour les résultats et la pérennité des acquis du projet
- V.

**VI. DEFIS ET RECOMMANDATIONS**

- I. Recommandations globales
- II. Recommandations stratégiques à l'endroit des Gouvernements et du CILSS
- III. Recommandations opérationnelles à l'endroit de la Banque mondiale
- IV. Recommandations opérationnelles à l'endroit du CILSS
- V. Recommandations opérationnelles à l'endroit des UGP

**VII. ORIENTATIONS ET STRATEGIES FORMULEES POUR LES FUTURS PROJETS D'ACCES A L'IRRIGATION DANS LA REGION**

**SOMMAIRE RAPPORT D'ACHEVEMENT**

- I. Présentation du Projet
- II. Changements significatifs durant la mise en œuvre du projet
  
- III. REALISATIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES
- IV. EVOLUTION DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE
- V. RESULTATS ATTEINTS
  - 5.1. Pertinence de l'ODP
  - 5.2. Efficacité dans l'atteinte des cibles d'ODP et des résultats intermédiaires
  - 5.3. Efficience dans la mise en œuvre du projet
  - 5.4. Autres résultats (genre, renforcement institutionnel, promotion du secteur privé, réduction de la pauvreté, impact économique)
  
- VI. FACTEURS CLEFS QUI ONT INFLUENCE LA MISE EN ŒUVRE ET LES RESULTATS DU PROJET
  - 6.1. Facteurs durant la préparation
  - 6.2. Facteurs internes et externes durant la mise en œuvre
  
- VII. QUALITE DE PERFORMANCE, RESPECT DES PROCEDURES ET RISQUES POUR L'ODP
  - 7.1. Qualité de la coordination du projet
  - 7.2. Respect des procédures fiduciaires (gestion administrative et financière, décaissements) et de sauvegarde environnementale et sociale
  - 7.3. Qualité de la supervision par la banque mondiale
  - 7.4. Qualité à l'entrée et à la mise en œuvre du projet
  - 7.5. Risques pour les résultats et la pérennité du projet
  
- VIII. DIFFICULTES RENCONTREES
- VIII. LECONS APPRISES
- IX. DEFIS ET RECOMMANDATIONS
  - 9.1. Recommandations globales
  - 9.2. Recommandations stratégiques à l'endroit des Gouvernements et du CILSS
  - 9.3. Recommandations opérationnelles à l'endroit de la Banque mondiale
  - 9.4. Recommandations opérationnelles à l'endroit du CILSS
  - 9.5. Recommandations opérationnelles à l'endroit des UGP

